# DÉCISION D'ANNULATION

# DE L'AVIS D'ACHAT N° 02/2026

**Le Sous-Ordonnateur du CRMEF RSK**

- Vu le décret N° 2-22-431 du 15 CHAABANE 1444 (08 mars 2023)
- Vu l'avis d'achat n°02/2026 relatif au service de restauration au profit du service administratif et de la recherche scientifique au centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la région de rabat sale Kenitra relevant de l'AREF de la région de rabat sale kénitra.
- Vu le changement intervenu dans les fonctions du sous-ordonnateur du CRMEF RSK ;

**Décide :**

**Article 1 :** l'avis d'achat n°02/2026 cité ci-dessus est annulé pour vice de procédure.

**Article 2 :** l'avis d'achat sera relancé incessamment.

Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports
Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation Rabat 7